



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 17 juin 2025

Numéro de la délibération : DEL/BCH/25/06/138

<p><b>Date Convocation</b> 10/06/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 10/06/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice                    <b>27</b></li> <li>- présents                        <b>19</b></li> <li>- procurations                <b>03</b></li> <li>- absents                         <b>05</b></li> </ul>	<p>Le 17 Juin Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 19</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU.</p> <p><b>PROCURATIONS 3</b> : Emmanuel MAILLARD, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU, Line CHARUAU et Patrice BERNARD.</p> <p><b>ABSENTS 5</b> : Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Sophie FERRY, Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
---	---

### VALIDATION DU PROJET GENERAL DU POLE CULTUREL DU PETIT CHIRON

#### Rapporteur : Judith LE RALLE

Le Projet général est le projet d'établissement du Pôle Culturel du Petit Chiron. Ce projet s'inscrit dans les orientations de la politique culturelle développée par la commune de l'Île d'Yeu.

L'accès à la culture de la population insulaire demeure pour l'équipe municipale **une obligation de service public** au même titre que l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation et à la santé. La politique culturelle que nous menons vise à maintenir l'Île d'Yeu comme un territoire vivant et attractif à l'année (et pas seulement en été), alors même que notre condition insulaire nous empêche souvent d'accéder aux structures culturelles du continent.

Ce projet est valable pour **3 ans**. Il est annexé à cette délibération.

Valide pour trois ans, cette feuille de route ambitionne de faire du Pôle Culturel :

- **un lieu accessible à toute la population** quel que soit le handicap, quel que soit le moyen de locomotion, mais aussi accessible, quel que soit le niveau de vie ou d'acquis culturel. C'est pourquoi, l'accès à l'ensemble des services y est **gratuit**.
- **un lieu d'éducation populaire** offrant à chaque citoyen la possibilité d'aller au-delà des frontières socio-culturelles qu'il connaît déjà pour partir à la découverte d'autres univers et d'acquérir des connaissances.

- **un lieu ressources basé sur le numérique** tant la maîtrise des outils informatiques et la capacité à se repérer dans le flux d'informations sont devenues capitales pour l'accès à la connaissance.

**Les habitants de l'île d'Yeu** (Islais, résidents secondaires, touristes) sont au cœur du projet du Pôle Culturel du Petit Chiron. L'ensemble des services qui s'y trouvent leur est destiné. Le Pôle est ouvert tout au long de l'année sans interruption. Les animations de la médiathèque (y compris le Fablab) et de l'auditorium, la médiation autour de la Micro-Folie et des archives, s'envisagent, elles, de septembre à juin.

S'agissant de la médiathèque, le **budget annuel d'achat** de livres, DVD et jeux vidéo selon les normes nationales de nos partenaires institutionnels (DRAC, Département Vendée) est le suivant :

- Pour les livres et DVD : 2,29€ par habitant sur la base de la population DGF
- Pour les jeux de société et vidéos : 500€
- Pour les abonnements aux périodiques : 2 000€

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 POUR) :**

- ◆ **APPROUVE** le Projet Culturel (2025-2027), tel qu'annexé à la présente délibération.
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à accomplir les formalités administratives nécessaires.
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter auprès de tous les partenaires publics les subventions nécessaires au financement des actions du Pôle Culturel dans le cadre des actions de la médiathèque.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU